

COMMUNE D'ARGUEL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2018

Les convocations ont été faites le 19 mars 2018

Ordre du jour

Comptes de Gestion 2017 M14 et M49

Comptes Administratifs 2017 M14 et M49

Affectations des résultats

Ouverture de budget lotissement

CAGB Evaluation des transferts de charges et mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissements

Vote des taux

Budgets Primitifs M14 et lotissement 2018 :

Informations et Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 26 mars 2018 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur André AVIS Maire.

Tous les membres étaient présents exceptés Mathias Bougnon, Didier Marchal ainsi que Régis Girardet qui donne procuration à Daniel Voidey

Monsieur Claude GRESSET a été désigné secrétaire de séance; le Maire a déclaré la séance ouverte à 20 h45

I Comptes de Gestion et administratifs 2017 M14 et M49

A) BUDGET ASSAINISSEMENT M49

1) Compte administratif et compte de gestion 2017 M49

CA 2017 M49	EXPLOITATION	INVESTISSEMENTS	TOTAL CUMULE
RECETTES 2017	15 646.46	9 588.41	25 234.87
DEPENSES 2017	18 080.66	7 996.10	26 076.76
Résultat exercice 2017	-2 434.20	1 592.31	-841.89
Reprise antérieure	3 151.55	-489.29	2662.26
Résultat de clôture	717.35	1 103.02	1820.37

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Compte Administratif de 2017, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les soldes de l'exercice précédent, considérant que toutes les opérations sont régulièrement effectuées concernant l'exercice 2017, déclare que le Compte de Gestion 2017, pour la comptabilité M49 ASSAINISSEMENT, dressé par le Receveur, n'appellent ni observations, ni réserve de sa part.

Après avoir donné lecture du Compte de Gestion M49 du Trésorier, le Maire assure que les résultats sont exacts et concordent en tous points avec le Compte Administratif.

Le Compte de Gestion du Trésorier est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2017, approuvé à l'unanimité des conseillers présents est voté et signé.

2) Affectation des résultats M49

Vu le transfert de la compétence assainissement à la CAGB les résultats sont à réintégrer dans le budget primitif M14 en sus des résultats de la M14 avant le transfert des montants à la CAGB

B) BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE M14

1) Compte administratif et compte de gestion M14

CA 2017 M14	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	TOTAL CUMULE
RECETTES 2017	160 132.12	45 849.35	205 981.47
DEPENSES 2017	117 788.85	57 334.48	175 123.33
Résultat exercice 2017	42 343.27	-11 485.13	30 858.14
Reprise antérieure	17 968.04	-29 415.41	-11 447.37
Résultat de clôture	60 311.31	-40 900.54	19 410.77

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les délibérations modificatives de 2017 ainsi que le Compte Administratif de 2017, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les soldes de l'exercice précédent, considérant que toutes les opérations sont régulièrement effectuées concernant l'exercice 2017, déclare que le Compte de Gestion 2017, pour la comptabilité communale M 14, dressé par le Receveur, n'appellent ni observations, ni réserve de sa part.

Après avoir donné lecture du compte de gestion M14 du trésorier, le Maire assure que les résultats sont exacts et concordent en tous points avec le Compte Administratif.

Le Compte de Gestion du trésorier est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Le Compte Administratif du Budget Général de la commune est accepté à la majorité et signé par tous les conseillers.

2) Affectation des Résultats M14 et M49

Le Compte Administratif du Budget M14 fait apparaître

en fonctionnement un résultat excédentaire de 60 311.31€

en investissements un résultat déficitaire de - 40 900.54 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissements,

le besoin de financement d'investissements est de 40 900.54 €

Vu les résultats en M14 et ceux de la M49 qui sont à prendre en compte suite à la prise de compétence par la CAGB

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter 40 900.54 € € au 1068

et de reporter

les 40 900.54-1103.02 (reliquat M49) soit 39797.52 € en dépenses d'investissement au cpte 001 Solde d'investissement reporté

et 19 410.77 +717.35 (reliquat M49) soit 20128.12 € en recettes de fonctionnement au cpte 002 Excédent de fonctionnement.

II Ouverture du budget lotissement

Après un exposé du maire sur l'avancement sur le projet de lotissement, le conseil confirme à l'unanimité moins une abstention la poursuite de l'opération en validant l'ouverture du budget annexe spécifique au lotissement.

III Amortissement des études et frais liés au Plan Local d'Urbanisme.

L'opération est terminée et doit être amortie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir sur un an les frais d'insertion pour 2302.32 € cette année et sur 2 années les 27011.32 € de frais d'études soit 13505.66 € en 2018 et 2019. Ces éléments sont pris en compte dans le budget

IV CAGB- Evaluation des transferts de charges et mise en œuvre de l'attribution de compensation.

Suite aux derniers transferts de compétence Eaux pluviales et Gemapi examinés par la réunion de la CLECT ainsi que du conseil communautaire du 29 janvier 2018, le conseil doit se positionner sur ces points.

a) Evaluation prévisionnelle des transferts de charges

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'évaluation prévisionnelle des charges liées aux transferts de la compétence Eaux Pluviales et Gemapi.

b) Mise en œuvre de l'Attribution de compensation d'investissement.

Ce nouveau dispositif de la procédure de « révision libre ». Pour 2018, il affecte les charges d'investissement relatives au transfert de compétence Eaux Pluviales .

Vu le faible enjeu pour la commune de ce domaine, sur proposition de maire, le conseil approuve le principe de mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Ces charges associées seront payés en fonctionnement et sont pris en compte au budget primitif.

V Budget Primitif Général M 14 et Budget primitif lotissement

Taux d'imposition

Les investissements se poursuivent difficilement avec des moyens limités. Les taux n'ont pas bougé ces dernières années et sont sensiblement moindre que les communes voisines, une petite augmentation est proposée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'augmenter les taux d'imposition de 2%.

La taxe habitation passe à 12.87%; la taxe foncière sur les propriétés bâties à 18.55% et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 21.56%. Le produit attendu de ces taxes est de 82 506 €

Subventions aux organismes de droit privé

Ligue contre le cancer	50 €	ASSAD	50 €
Foyer Rural Arguel Pugey	300 €	Anciens combattants	50 €
Don du Sang	50 €	Forts	50€
La Prévention Routière	50 €		
Reste à affecter	100 €		

L'ensemble de ces subventions est accepté à l'unanimité de conseil municipal.

Le budget présenté comprend en investissement la reprise partielle du chemin de la Verte ainsi qu'un complément d'aménagement de la protection incendie des Chevrotons et quelques autres dépenses d'équipement.

En fonctionnement, le premier poste de dépenses devant les frais de personnel demeure le S.I.F.A.L. avec le Centre de Loisirs Sans Hébergement.

BP 2018 M14	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
RECETTES 2018	170 026.12 €	109 658.52 €
DEPENSES 2018	170 026.12 €	109 658.52 €

Le Budget Primitif M14 2018, approuvé à l'unanimité des conseillers est voté et signé

Budget primitif lotissement

Les différentes écritures comptables qui comprennent des opérations d'ordre génèrent des totaux très importants. Ils représentent 3 fois le montant de l'opération qui est évaluée à environ 180 000 €.

BP 2018 lotissement	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
RECETTES 2018	540 000 €	540 000 €
DEPENSES 2018	540 000 €	540 000 €

Le Budget Primitif Lotissement 2018, approuvé à la majorité avec une abstention.

VI Informations et Questions diverses

Vente de forêt.

La commune peut se positionner sur la vente d'une parcelle de 2h80 au bord du chemin de la Verte dont l'offre est de 8000 €. Après présentation et débat, le conseil municipal décide ne pas donner suite à cette opportunité.

Vente de la parcelle derrière le préfabriqué.

Cette parcelle de 40 ares en zone non constructible est enclavée, sans grand usage est proposée pour 10000 €. Son prix est bien trop élevé pour les moyens de la commune.

Syndicat de la Haute Loue.

Les communes du plateau dans leur majorité ont opté pour le retrait du syndicat et le passage à terme en régie pour la compétence eau potable. L'entretien des poteaux incendie qui font l'objet d'un contrat pluriannuel sera à examiner à termes.

Animation –Manifestation

Chasse aux œufs le samedi 7 avril

Journée des déportés le dimanche 30 avril

Trail des forts le dimanche 13 mai .

la séance est levée à 23h00

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS A LA REUNION du 26 mars 2018

Nom	Fonction	Présents / Excusés Procurations	Signature
AVIS André	Maire	Présent	
GRESSET Claude	Adjoint	Présent	
EGLIN Jean-Loup	Adjoint	Présent	
VOIDEY Daniel	Adjoint	Présent	
BOUGNON Mathias	Conseiller	Absent	
CLAUDET Antoine	Conseiller	Présent	
GIRARDET Régis	Conseiller	donne procuration à Daniel VOIDEY	
HUGUET Pascal	Conseiller	Présent	
LORTON David	Conseiller	Présent	
MARCHAL Didier	Conseiller	Excusé	